

### *Sanofi finalise l'acquisition de Blueprint Medicines*

**Paris, le 18 juillet 2025.** Sanofi annonce aujourd'hui la finalisation de [l'acquisition de Blueprint Medicines Corporation](#) (Blueprint). La nouvelle entreprise ajoute au portefeuille de Sanofi des médicaments disponibles sur le marché, un pipeline prometteur et l'expertise d'une société spécialiste de la mastocytose systémique (MS), une maladie rare du système immunitaire, et d'autres maladies associées au gène KIT.

En acquérant Blueprint, Sanofi bénéficie d'une présence établie parmi les allergologues, les dermatologues et les immunologistes qui devrait renforcer son aptitude à faire progresser son pipeline d'immunologie en pleine croissance.

L'acquisition comprend une activité spécialisée dans les maladies immunologiques rares, Ayvakit/Ayvakyt (avapritinib), approuvée aux États-Unis et dans l'Union Européenne (UE). Ayvakit/Ayvakyt est le seul médicament modificateur de la maladie approuvé pour la mastocytose systémique avancée et indolente (ASM et ISM), une maladie caractérisée par l'accumulation et l'activation de mastocytes aberrants dans la moelle osseuse, la peau, le tractus gastro-intestinal et autres organes.

L'acquisition comprend également l'élenéstinib, un médicament de nouvelle génération pour la MS. Cet inhibiteur puissant et hautement sélectif de KIT D816V se caractérise par une pénétration limitée dans le système nerveux central. Le médicament MSI expérimental oral est le sujet de HARBOR, une étude de phase 2/3 (identifiant de l'étude clinique : NCT04910685). L'étude en cours, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, est conçue pour évaluer l'efficacité et la sécurité d'emploi de l'élenéstinib plus un traitement axé sur les symptômes chez les patients atteints de MS indolente et MS latente.

Sanofi a également acquis BLU-808, un inhibiteur expérimental oral, très puissant et sélectif du KIT de type sauvage. Le KIT de type sauvage joue un rôle central dans l'activation des mastocytes, qui est impliquée dans un large éventail de maladies inflammatoires.

L'offre publique d'achat pour toutes les actions ordinaires en circulation de Blueprint, d'une valeur nominale de 0,001 USD par action, a expiré à 17 h 00, heure de l'Est, le jeudi 17 juillet 2025. La condition minimale d'appel d'offres et toutes les autres conditions de l'offre ont été satisfaites et, le 17 juillet 2025, Sanofi a accepté le paiement et paiera rapidement toutes les actions valablement proposées et non valablement retirées.

Suite à l'acceptation des actions aux termes de l'offre, Sanofi a finalisé l'acquisition de Blueprint par la fusion d'une filiale à 100 % de Sanofi avec et dans Blueprint, conformément à l'article 251(h) de la loi générale sur les sociétés de l'État du Delaware, États-Unis, Blueprint demeurant la société survivante et devenant une filiale indirecte à 100 % de Sanofi. Sanofi finance la transaction avec une combinaison de liquidités disponibles et d'émissions de billets de trésorerie et l'acquisition n'aura pas d'impact significatif sur les prévisions financières de Sanofi pour 2025. Elle est immédiatement relative pour la marge brute et pour le bénéfice d'exploitation de l'entreprise et pour le bénéfice par action après 2026.

Dans le cadre de la fusion, toutes les actions Blueprint non valablement présentées dans l'offre publique d'achat ont été converties en droit de recevoir 129,00 USD par action en espèces, sans intérêt et sous réserve de toute retenue d'impôt requise par les exigences légales applicables, plus un droit conditionnel contractuel non transférable par action, représentant le droit de recevoir des paiements conditionnels jusqu'à un montant total de 6,00 USD par action en

espèces, sans intérêt, lors de la réalisation d'étapes spécifiées au plus tard à l'expiration de la période d'étape applicable.

Le 18 juillet 2025, les actions ordinaires de Blueprint cesseront d'être négociées sur le NASDAQ Global Select Stock Market.

### *À propos d'Ayvakit*

Ayvakit (avapritinib) est le premier et seul médicament approuvé par la US Food and Drug Administration (FDA) pour le traitement de la cause sous-jacente de la MS. Il a été approuvé par la FDA pour le traitement de la MS avancée en juin 2021 et de la MS indolente en mai 2023. Il est maintenant indiqué chez les adultes atteints de MS indolente, les adultes atteints de MS avancée, y compris les MS agressives (MSA), les MS avec un néoplasme hématologique associé (MS-AHN) et la leucémie des mastocytes (LCM), et les adultes atteints d'une tumeur stromale gastro-intestinale (GIST) non résécable ou métastatique porteurs d'une mutation de l'exon 18 PDGFRA, y compris les mutations D842V PDGFRA. Le médicament est approuvé dans l'UE sous le nom d'Ayvakyt pour le traitement des adultes atteints d'ISM avec symptômes de modérés à sévères et contrôle inadéquat sous traitement symptomatique, des adultes atteints d'ASM, de SM-AHN ou de LCM, après au moins un traitement systémique, et des adultes atteints d'une GIST non résécable ou métastatique porteurs de la mutation PDGFRA D842V. À travers le monde, le médicament est approuvé pour une ou plusieurs indications dans 16 pays, dont la Chine où il est commercialisé par CStone Pharmaceuticals, qui verse des redevances en pourcentage échelonnées sur les ventes.

---

### *À propos de Sanofi*

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle pour améliorer la vie des gens et réaliser une croissance à long terme. Nous appliquons notre connaissance approfondie du système immunitaire pour inventer des médicaments et des vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes dans le monde entier, avec un pipeline innovant qui pourrait bénéficier à des millions d'autres. Notre équipe est guidée par un seul objectif : nous poursuivons les miracles de la science pour améliorer la vie des gens ; cela nous inspire pour stimuler le progrès et avoir un impact positif pour nos collaborateurs et les communautés que nous servons, en s'attaquant aux défis les plus urgents de notre époque en matière sanitaire, environnementale, et sociétale.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et NASDAQ : SNY

### *Relations presse*

**Sandrine Guendoul** | +33 6 25 09 14 25 | [sandrine.guendoul@sanofi.com](mailto:sandrine.guendoul@sanofi.com)  
**Evan Berland** | +1 215 432 0234 | [evan.berland@sanofi.com](mailto:evan.berland@sanofi.com)  
**Léo Le Bourhis** | +33 6 75 06 43 81 | [leo.lebourhis@sanofi.com](mailto:leo.lebourhis@sanofi.com)  
**Victor Rouault** | +33 6 70 93 71 40 | [victor.rouault@sanofi.com](mailto:victor.rouault@sanofi.com)  
**Timothy Gilbert** | +1 516 521 2929 | [timothy.gilbert@sanofi.com](mailto:timothy.gilbert@sanofi.com)  
**Léa Ubaldi** | +33 6 30 19 66 46 | [lea.ubaldi@sanofi.com](mailto:lea.ubaldi@sanofi.com)

### *Relations avec les investisseurs*

**Thomas Kudsk Larsen** | +44 7545 513 693 | [thomas.larsen@sanofi.com](mailto:thomas.larsen@sanofi.com)  
**Alizé Kaisserian** | +33 6 47 04 12 11 | [alize.kaisserian@sanofi.com](mailto:alize.kaisserian@sanofi.com)  
**Felix Lauscher** | +1 908 612 7239 | [felix.lauscher@sanofi.com](mailto:felix.lauscher@sanofi.com)  
**Keita Browne** | +1 781 249 1766 | [keita.browne@sanofi.com](mailto:keita.browne@sanofi.com)  
**Nathalie Pham** | +33 7 85 93 30 17 | [nathalie.pham@sanofi.com](mailto:nathalie.pham@sanofi.com)  
**Tarik Elgoutni** | +1 617 710 3587 | [tarik.elgoutni@sanofi.com](mailto:tarik.elgoutni@sanofi.com)  
**Thibaud Châtelet** | +33 6 80 80 89 90 | [thibaud.chatelet@sanofi.com](mailto:thibaud.chatelet@sanofi.com)  
**Yun Li** | +33 6 84 00 90 72 | [yun.li3@sanofi.com](mailto:yun.li3@sanofi.com)

---

### **Déclarations prévisionnelles de Sanofi**

Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations peuvent comprendre des projections et des estimations concernant le marketing et d'autres potentiels du produit, ou concernant les revenus futurs potentiels du produit, ainsi que les hypothèses sur lesquelles ces projections et estimations reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « sera », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors

du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment des actions ou retards réglementaires inattendus, ou des réglementations gouvernementales en général, qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial du produit ; le fait que le produit puisse ne pas rencontrer de succès commercial ; ainsi que d'autres risques associés à l'exécution de transactions de regroupement d'entreprises, comme : le risque que l'intégration des entreprises acquises échoue ; qu'une telle intégration s'avère plus difficile, chronophage ou coûteuse que prévu ou encore que les avantages attendus de l'acquisition ne soient pas réalisés ; les risques liés aux opportunités et plans futurs pour la société combinée, y compris l'incertitude des performances financières attendues et les résultats de la société combinée après la réalisation de l'acquisition proposée ; une perturbation due à l'acquisition proposée qui crée des difficultés à la conduite habituelle des affaires ou au maintien des relations avec les clients, collaborateurs, fabricants, fournisseurs ou groupes de patients ; et la possibilité que, si la société issue de la fusion n'atteint pas les avantages perçus de l'acquisition proposée aussi rapidement ou dans la mesure anticipée par les analystes financiers ou les investisseurs, le prix du marché des actions de Sanofi puisse baisser, ainsi que d'autres risques liés à l'activité de Sanofi, notamment sa capacité à augmenter les ventes et les revenus des produits existants et à développer, mettre sur le marché ou réaliser un marketing adéquat sur de nouveaux produits ; la concurrence, y compris la concurrence éventuelles des génériques ; les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, notamment liée aux données et analyses cliniques futures, aux obligations réglementaires et à la surveillance par les autorités réglementaires, comme la FDA ou l'EMA, ce qui inclut les décisions de ces autorités concernant l'approbation ou non d'un médicament, toute demande d'autorisation de mise sur le marché ou toute demande d'autorisation de mise sur le marché pouvant être déposée pour tout produit candidat ; ainsi que les décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de tout produit candidat, l'absence de garantie que tout produit candidat, si approuvé, donne lieu à une réussite commerciale ; l'approbation future et la réussites commercial des alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à bénéficier d'opportunités de croissance externes, pour effectuer des transactions connexes et/ou obtenir des autorisations réglementaires, les risques associés aux données cliniques existantes relatives au produit, y compris l'après-mise sur le marché, les risques de sécurité inattendus, les risques liés à la qualité ou à la fabrication, à la concurrence en général, ainsi que les risques associés à la propriété intellectuelle et à tout litige en cours ou futur connexe et au résultat final de ce litige ; les tendances des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur, des conditions économiques et de marché instables, les initiatives de maîtrise des coûts et les changements ultérieurs ; et l'impact que les crises mondiales peuvent avoir sur nous, nos clients, fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux, et sur la situation financière de l'un d'entre eux, ainsi que sur nos collaborateurs et l'économie mondiale dans son ensemble. Les risques et incertitudes comprennent également les incertitudes discutées ou identifiées dans les dépôts publics auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et de l'Autorité des marchés financiers effectués par Sanofi, dont ceux répertoriés sous « Avertissement concernant les déclarations prospectives » du rapport annuel de Sanofi sur Form 20-F de Sanofi pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Sauf si la loi en vigueur l'exige, Sanofi ne s'engage aucunement à mettre à jour ni à réviser les informations ou déclarations prospectives.